



GARDER SON SANG FROID !

Le climat politique ne se réchauffe pas, le temps reste maussade et le moral de nos concitoyens n'est pas à l'optimisme.

En ce début d'année, la consommation et la confiance des ménages a baissé (*tableau de bord INSEE février 2018*) !

C'est dans ce contexte que le gouvernement mène tous azimuts ses projets de réformes faisant fi des alertes lancées tant par les élus locaux que par les corps intermédiaires que sont entre autres les syndicats.

Pour les agents publics, un seul objectif : CAP 22 !

Et nos ministres d'agiter le chiffon rouge par des annonces provocatrices qui n'ont qu'un seul but : détourner l'attention des syndicats des réformes qui seront mises en œuvre sans concertation sur leurs impacts, sur l'organisation du travail qui en découlera et donc sur les agents qui devront s'adapter bon gré, mal gré...

Les motifs d'inquiétude ne manquent pas dans nos ministères, en particulier pour les services déconcentrés. Pour autant, la **CFDT** estime être dans le temps de la concertation laquelle n'a pas commencé !

La **CFDT** agit pour obtenir du gouvernement des clarifications sur ses intentions et défendre ses propres revendications. En fonction des réponses sur les objectifs poursuivis dans le cadre d'« Action publique 2022 » et ses conséquences sur les agents publics, la **CFDT** vous tiendra informés pour vous proposer des formes d'action adaptées.

**« LA CFDT SERA ATTENTIVE
ET EXIGEANTE » (LAURENT BERGER)**

Page 1
Édito

• **Garder son sang froid !**

Page 2

• **Ce qui existe déjà...
Action publique 2022**

Page 3

• **La CFDT est mobilisée**

Page 4

• **Le pouvoir d'achat en berne**

le BERCYlien

Directeur de la
Publication

Christiane JOHO

Comité de rédaction

Pierrette BARBEOC'H

Christian CHAMOREAU

Vincent DENIS

Evelyne HIGOUNET

Damien LEROUX

Renaud RECROSIO

Daniel ROUZY

CE QUI EXISTE DÉJÀ ...

L'individualisation des rémunérations existe déjà !

Bien qu'opposée à l'individualisation des salaires, les modalités d'application du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ont été négociées par la CFDT dès 2016 pour le périmètre du SG des MEF. Ainsi, grâce à la CFDT, les agents des catégories C et B types conservent leurs primes démodulées. Le complément indemnitaire annuel (CIA ou ex ACF) des attachés et corps assimilés ne dépasse pas 10 % de l'enveloppe budgétaire du RIFSEEP, la part IFSE faisant l'objet, comme pour les C et B, d'un barème qui respecte grades et échelons.

Le recours aux contractuels existe déjà !

Ils sont près d'un million dans la Fonction publique.

La CFDT revendique pour les contractuels, l'amélioration de leurs garanties sur l'évolution de leur rémunération et leurs conditions d'emploi. Elle demande que les CDD aient un accès facilité au CDI et à l'emploi titulaire.

L'indemnité de départ volontaire existe déjà !

La possibilité de départ de la Fonction publique est prévue par les décrets n° 2008-366 et suivants du 17 avril 2008 et doit reposer sur un strict volontariat. Ces textes ont instauré la prime de restructuration, un complément indemnitaire, une indemnité de départ volontaire et une indemnité temporaire de mobilité. Ils ont été mis en œuvre avec la RGPP et la RéATE, sans grand succès...

La CFDT n'est pas dupé !

Action Publique 2022

Face aux objectifs affichés par le gouvernement :

- ⇒ Améliorer la qualité de service en développant la relation de confiance entre les usagers et l'administration ;
- ⇒ Offrir un environnement de travail modernisé aux agents publics en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations ;
- ⇒ Accompagner la baisse de la dépense publique.

La CFDT dit OUI à la modernisation MAIS...

La réforme de l'action publique ne peut pas être conditionnée à une baisse du budget de 60 milliards d'euros et à une suppression de 50 000 postes dans la Fonction publique d'Etat !

La CFDT est attachée au statut de la Fonction publique garant de l'intégrité, de la neutralité et de la compétence des agents. La CFDT exige la résorption des contrats à durée déterminée et l'amélioration des conditions d'emploi des contractuels.

Lors des restructurations, les agents doivent avoir la garantie :

- d'un accompagnement financier et social à la hauteur de leurs besoins ;
- d'une priorité géographique d'affectation, y compris en surnombre, dans un autre service ou une autre direction des ministères économiques et financiers (MEF).

La CFDT demande que les ministères donnent de nouvelles perspectives d'évolution professionnelle aux agents. Elle demande la suppression du jour de carence, une meilleure organisation du travail et une amélioration des conditions de travail.

Refusant la provocation et l'immobilisme, la CFDT exige un dialogue social à la hauteur des enjeux sur les missions et les moyens humains pour les réaliser.

LA CFDT EST MOBILISÉE !

Suite aux « annonces » du ministre de l'action et des comptes publics, la CFDT a été reçue le 12 février dernier par son secrétaire d'État qui a tenu à la rassurer :

- ⇒ le statut des fonctionnaires n'est pas remis en question ;
- ⇒ il n'y a pas de plan massif de départ volontaire.

La CFDT a affirmé à cette occasion :

- son opposition à une approche uniquement budgétaire de la Fonction publique ;
- son attachement à un service public de qualité, garant de la cohésion sociale et accessible à tous les citoyens ;
- son exigence d'un rendez-vous salarial au printemps ;
- le respect de l'agenda social et des concertations à venir sur les conditions de travail, l'égalité professionnelle, les contractuels et la protection sociale complémentaire.

La CFDT a rappelé ses revendications :

- son refus de l'augmentation de la part individuelle des rémunérations contraire au rééquilibrage validé par le protocole PPCR signé par la CFDT ;
- son attachement au statut : les emplois publics permanents doivent être occupés par des fonctionnaires ;
- la mise en place d'un réel accompagnement, y compris en termes d'organisation et de financement, des parcours professionnels notamment en matière de formation et de mobilité choisie.

La CFDT veut donner sa chance au dialogue.

Après le temps des clarifications et des discussions, viendra, si nécessaire, celui d'une action plus musclée !

Le pouvoir d'achat en berne !

L'année 2018 sera une année particulièrement négative pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires. La **CFDT** a dénoncé les décisions gouvernementales.

Gel du point d'indice

Avec le gel de la valeur du point d'indice et l'augmentation de la cotisation pour pension de retraite de 0,27 % au 1er janvier 2018, le montant de la fiche de paye de janvier est en baisse !

Report d'un an du protocole PPCR

La CFDT, signataire du protocole PPCR, a dénoncé le report d'un an des gains d'indice. Les organisations syndicales non signataires - qui réclament aujourd'hui l'application de l'accord - portent une lourde responsabilité dans la décision du gouvernement.

Les assistants de service social qui devaient accéder à la catégorie A au 1er février 2018, attendront encore un an une mesure que la CFDT revendique depuis plus de dix ans !

Ce report prive tous les agents d'une amélioration de leur pouvoir d'achat et de leur carrière.

Rétablissement du jour de carence

Une étude de l'INSEE de novembre 2017 a montré que le nombre de jours d'arrêt de travail n'avait pas beaucoup varié : si les arrêts courts ont pu diminuer entre 2012 et 2013, les arrêts longs ont été plus nombreux, pour un bénéfice économique minime !

Et cela en méconnaissance de la réalité du travail des agents publics, dont certains sont confrontés à des tâches pénibles, voire dangereuses parfois, y compris aux MEF.

L'argument gouvernemental de « l'équité avec le privé » ne tient pas : les deux tiers des salariés ne subissent pas les trois jours de carence qui sont pris en charge soit par leur employeur, soit via des contrats de prévoyance.

Le gouvernement ferait mieux de prendre à bras le corps le problème des mauvaises conditions de travail, véritable cause des arrêts maladie de courte durée !

Remboursement des frais de déplacement

La CFDT a demandé une révision complète des primes de sujétions spéciales ainsi que des indemnités de frais de déplacement qui sont particulièrement basses et dont beaucoup n'ont pas été révisées depuis près de dix ans : astreintes, remboursement des frais de déplacement (nuitées, repas, frais kilométriques des agents obligés d'utiliser leur voiture personnelle pour exercer leurs missions), etc.

Une négociation est en cours avec une première réunion sur les frais de déplacement qui s'est tenue en janvier dernier. À suivre...

Financement de la protection sociale complémentaire

La CFDT revendique que l'État employeur participe à hauteur de 50 % au financement de la mutuelle des agents tant pour la couverture maladie que pour la prévoyance comme les employeurs du privé.

La CFDT a demandé au ministre l'ouverture d'une négociation sur ce sujet : le ministre en a accepté le principe pour 2018 (réunion le 27 mars prochain).

À ce jour, le secrétaire d'État à la Fonction publique n'a toujours pas répondu à la demande de la **CFDT d'avancer le rendez-vous salarial au printemps 2018 !**

POUR NOUS CONTACTER

CFDT Centrales Finances - 120, rue de Bercy - Bât Necker - Télédoc 704

75572 PARIS CEDEX 12 - Tél. : 01.53.18.72.89

Courriel : syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr



►►► SPACEFF

Pour visiter notre site, flashez le code ci-contre

